

Déclaration

95/24

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE
L'HONORABLE ANDRÉ OUELLET,
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE
SUR L'AMÉLIORATION DE LA CAPACITÉ D'INTERVENTION RAPIDE
DE L'ONU**

**MONTEBELLO (Québec)
Le 8 avril 1995**



M. Polanyi, distingués invités, mesdames et messieurs, chers collègues et amis,

Je tiens à vous remercier, au nom du gouvernement du Canada, d'avoir accepté avec autant d'empressement et d'enthousiasme notre invitation de participer à cette Conférence internationale sur la capacité d'intervention rapide de l'Organisation des Nations Unies [ONU].

Cette conférence, et votre participation, sont d'une importance cruciale pour le gouvernement. Par la tenue de cette conférence, nous voulons avoir la chance d'écouter vos idées et de recueillir vos avis quant à la meilleure façon de procéder sur cette question fondamentale qu'est la capacité d'intervention rapide des Nations Unies.

Le premier ministre, le très honorable Jean Chrétien, le ministre de la Défense nationale, l'honorable David Collenette, et moi-même attendons avec impatience le résultat de vos travaux. J'ai pris connaissance des ateliers que vous avez tenu depuis votre arrivée ici, et je suis sûr que les prochains seront tout aussi productifs.

L'idée d'une étude canadienne sur l'intervention rapide est née l'année dernière face à la terrible tragédie qui secouait le Rwanda. Je n'ai rien vu depuis qui puisse me faire douter de la nécessité d'une telle étude. Au contraire. Les antagonismes ethniques, religieux ou nationalistes sont à l'origine de nombreux conflits à travers le monde. Bien qu'il puisse s'agir de conflits internes, ils peuvent devenir, dans bien des cas, des menaces réelles à la paix et la sécurité internationales. Peu importe sa nature ou son envergure, nous ne pouvons pas ignorer la dimension humaine et humanitaire de la guerre.

Les situations au Rwanda, au Burundi et en Haïti nous indiquent qu'il faut considérer la diplomatie préventive, l'intervention rapide et la consolidation de la paix à l'intérieur d'une seule et même stratégie. Elles ne fonctionnent pas séparément.

Il est clair qu'il y a beaucoup à faire dans le domaine de la diplomatie préventive. C'était là une des recommandations que j'ai faites à l'Assemblée générale à New York, en septembre dernier. Nous devons nous attaquer aux causes fondamentales des conflits avant qu'ils n'éclatent. Avant de définir un mandat clair pour des forces de maintien de la paix, il faut bien comprendre la nature du conflit. L'ONU pourrait mieux s'acquitter de sa tâche si elle pouvait réagir avec plus de cohérence aux signes précurseurs en déployant avec efficacité les instruments à sa disposition.

Une capacité d'intervention rapide doit aussi exister dans le cadre d'une série de processus au sein de l'ONU et des organisations régionales. Comme je l'ai dit plus tôt, elle échouera si l'on s'en sert isolément. Il doit avant tout y avoir

une capacité de rebâtir la société après le conflit si l'on veut que l'intervention rapide porte fruit. Il doit aussi y avoir des liens clairs entre ce qu'une capacité d'intervention rapide peut faire à court terme et ce que les autres parties du système onusien doivent faire lorsqu'elles prennent la relève d'un groupe d'intervention rapide ayant répondu à une crise.

Dès le début de cette étude, nous avons décidé de nous concentrer sur l'aspect opérationnel de la question. Nous ne nous sommes pas écartés, bien sûr, du cadre politique global du dossier. Nous sommes parfaitement conscients de l'importance cruciale de mobiliser la volonté politique afin de répondre aux crises. En fait, je crois que les participants ont déjà, depuis leur arrivée, tenté de cerner les grandes questions politiques auxquelles l'ONU doit faire face pour réagir aux crises, et je vous encourage à continuer ce travail.

Ceci étant dit, le Canada mène son étude en partant du principe que sa meilleure contribution au débat pour l'instant revêt un caractère opérationnel et qu'il s'agit avant tout de donner à l'ONU de nouveaux instruments à l'intérieur d'un plus vaste processus de gestion des conflits.

Depuis mon discours devant l'Assemblée générale en septembre dernier, beaucoup de travail a été accompli, au Canada et dans d'autres pays aussi, notamment aux Pays-Bas et au Danemark. Cette rencontre d'aujourd'hui est très importante en ce sens qu'elle est l'occasion de peaufiner les recommandations que je pourrai présenter à l'ONU à la prochaine Assemblée générale en septembre. Mon collègue, le ministre de la Défense nationale, vous a fait part hier de quelques idées qui ont cours actuellement. Permettez-moi d'en mentionner d'autres sur lesquelles nous nous penchons en ce moment.

Un des points qui nous tient à coeur est de fournir rapidement au Conseil de sécurité des conseils militaires. Nous insistons, et les autres aussi d'ailleurs, sur l'importance de consultations significatives avec les pays qui fournissent des troupes. Mais nous devons réfléchir à des mécanismes permettant à ces derniers de faire connaître leur point de vue au Conseil de sécurité, particulièrement du côté militaire, au fur et à mesure que la planification avance et que l'on négocie les mandats.

Au « niveau stratégique » du système de l'ONU, il nous faut aussi des structures pour gérer les crises de façon plus cohérente. Les opérations normales de maintien de la paix évoluent au même rythme que la planification, rythme qui peut être assez lent comme nous le savons. Or, en situation de crise, il faut une approche différente. À notre avis, la solution réside dans la planification par anticipation et la rapidité d'exécution. Le personnel doit recueillir continuellement de l'information et élaborer des plans d'urgence. Les pays qui ont la capacité de

prêter leur aide dans ce domaine doivent être mis à contribution et assez vite. C'est la raison pour laquelle je suis séduit par l'idée de quartiers généraux opérationnels d'intervention rapide qui pourraient réunir tous ces attributs. J'ai appris qu'elle a fait l'objet de discussions ici et aimerais en savoir davantage.

Nous devons aussi travailler davantage avec les organisations régionales, aux trois paliers d'action que j'ai mentionnés, soit la diplomatie préventive, l'intervention rapide et la consolidation de la paix. À cette fin, le Royaume-Uni et la France ont lancé des initiatives en Afrique. L'Organisation des États africains [OEA] a intensifié ses efforts dans le domaine de la gestion des conflits. Le Canada est aussi d'avis qu'il est maintenant temps pour la Francophonie d'assumer un rôle dans la diplomatie préventive. La situation au Burundi est, bien entendu, le premier cas test qui vient à l'esprit. À cet égard, lors d'une réunion ministérielle extraordinaire de la Francophonie qui s'est tenue la semaine dernière à Paris, nous avons décidé d'envoyer une mission de bons offices dans ce pays. Dans notre recherche d'une plus étroite collaboration entre les organisations multilatérales et régionales, nous avons fait coïncider la présence de cette délégation ministérielle avec celle d'une délégation de l'Organisation de l'unité africaine. Les activités des deux missions seront complémentaires.

Nous devrions aussi évaluer les possibilités de créer des centres régionaux de formation au maintien de la paix, de constituer des stocks régionaux de matériel et probablement d'établir des quartiers généraux régionaux. Nous prévoyons de chercher avec les pays latino-américains un point de départ dans ces domaines en Amérique latine, probablement par le canal de l'OEA. De plus, le nouveau forum régional de l'ANASE [Association des nations de l'Asie du Sud-Est] pourrait être un interlocuteur valable pour la région de l'Asie-Pacifique.

La création d'une force permanente de l'ONU demeure un objectif primordial pour bon nombre d'entre nous. Mais, il ne s'agit pas d'une proposition à prendre ou à laisser. À mon avis, il est possible de développer le concept « du groupe d'avant-garde » du major général Dallaire. Les accords de confirmation jouent un rôle clé dans ce concept. Dans le système de l'ONU, il nous faut une meilleure évaluation du rôle que pourraient jouer ces accords dans l'amélioration de l'efficacité des Nations Unies. Je proposerai donc à brève échéance à l'ONU une réunion des pays qui ont signé des accords de confirmation ou qui sont sur le point de le faire. Nous pourrions discuter de la voie à suivre dans le cas des normes, de la formation, des exercices conjoints et du développement du concept du groupe d'avant-garde, et penser à une façon de lier ce concept à l'objectif plus lointain d'une force permanente d'intervention d'urgence de l'ONU.

Le besoin de cohérence dans la manière globale dont les Nations

Unies traitent les situations de crise constitue un autre point essentiel. Pour répondre à ce besoin, il faut conclure, dans la perspective d'objectifs communs, des ententes viables entre les organisations humanitaires, les milieux non gouvernementaux et l'ONU. Il y a des innovations qui peuvent aider à unir les efforts, ce qui est fondamental pour l'efficacité de l'action. Nous avons besoin d'un élément civil fort dans toutes les missions de maintien de la paix, qui puisse assurer la coordination humanitaire. Pour cela, il faut faire appel aux gens. C'est pourquoi le Canada est disposé à fournir à l'ONU, pour des affectations à court terme, du personnel formé, ayant des compétences linguistiques et une connaissance de la région, si les missions ont besoin d'être renforcées sur le plan non militaire.

Pour l'avenir, nous devons penser à continuer sur notre lancée. La Conférence internationale sur la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui aura lieu à New York, la semaine prochaine, et la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'ANASE, que je vais organiser à Vancouver le mois prochain, m'offrent toutes les deux une excellente occasion de poursuivre un dialogue constructif sur ces questions avec un certain nombre d'intervenants clés. Je me réjouis aussi de mener des discussions avec mes collègues de l'OTAN [Organisation du Traité de l'Atlantique Nord] à notre prochaine rencontre, à la fin de mai, et dans le contexte du sommet du G-7, en juin.

Il serait peut-être utile aussi de réunir les ministres ayant une optique commune, avant de déposer notre rapport à la 50^e Assemblée générale, en septembre. Tous ces efforts ont pour but de garder les interventions au niveau politique.

Une capacité d'intervention rapide ne va pas résoudre tous les problèmes d'instabilité et de conflit. Ce n'est pas moins un outil important. À l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous devrions avoir des visées ambitieuses. Nous devons donner à l'ONU les outils dont elle a besoin pour bien faire son travail jusque dans le XXI^e siècle.

Je vous remercie d'être venus à Montebello cette fin de semaine.